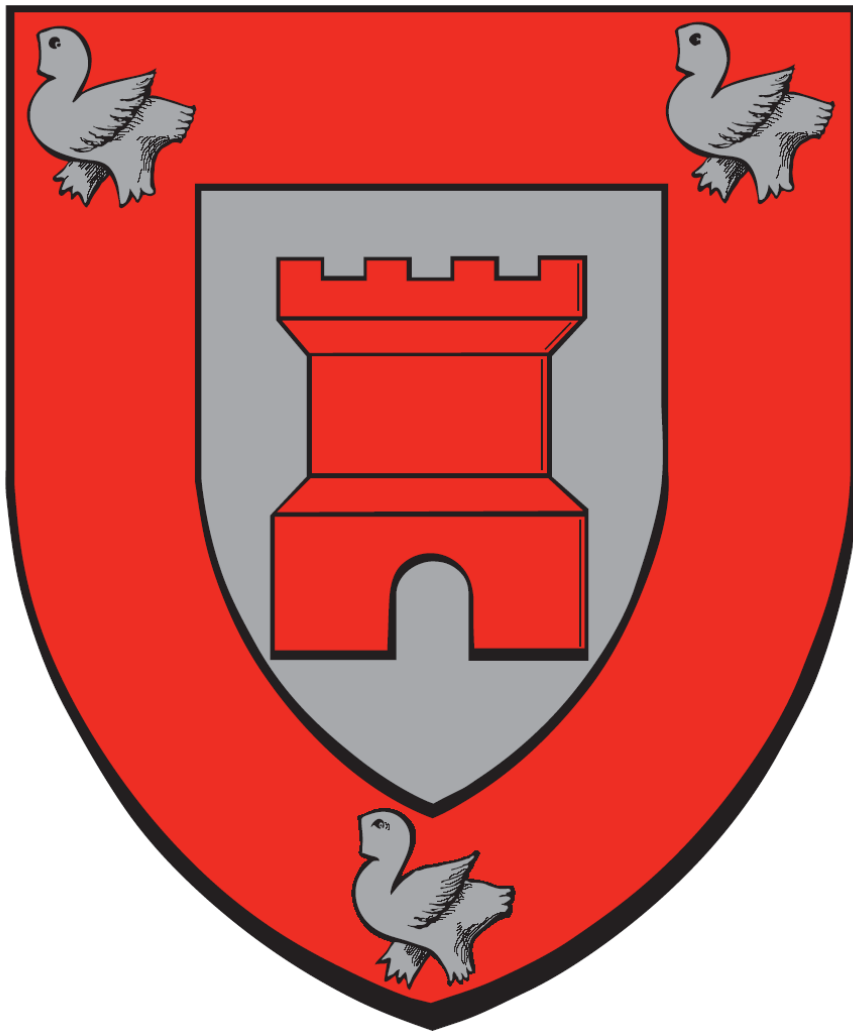
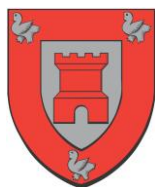


Infoblat



GEMENG TANDEL



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Secrétariat Bastendorf

6, Haaptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél : 803 803 220

Fax : 803 803 100

Email : secretariat@tandel.lu

Informationsblat 5

Séance publique du 11 avril 2019

Absent : Scheuren Carlo, excusé

ordre du jour :

- 1. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2015, 2016 et 2017**
- 2. Nouvelle fixation de la redevance assainissement**
- 3. Nouvelle fixation de la redevance eau**
- 4. Approbation de contrats de bail**
- 5. Création d'un emploi d'insertion pour chômeur de longue durée**

Présentation du plan pluriannuel financier 2019-2022

- 1. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2015, 2016 et 2017**

Arrête avec toutes les voix provisoirement et séparément les comptes administratifs et de gestion des exercices 2015, 2016 (+comptes de gestion Lorang/Reis) et 2017 conformément aux tableaux récapitulatifs ci-annexés, et

Charge le collège échevinal de transmettre lesdits comptes avec les prédites pièces à l'appui à Madame la Ministre de l'Intérieur pour approbation définitive conformément à la loi.

2. Nouvelle fixation de la redevance assainissement

Décide unanimement

de fixer nouvellement à partir du 1^{er} janvier 2020 la redevance assainissement assise sur l'eau destinée à la consommation humaine et ayant fait l'objet d'une utilisation et déversée dans le réseau de collecte des eaux usées sur le territoire de la commune de Tandel comme suit :

a) Partie variable :

	Prix TTC :	Prix hTVA (*)
Redevance Canal - Ménages (**):	2,40 €/m ³	2,40 €/m ³
Redevance Canal - Horeca (**):	2,30 €/m ³	2,30 €/m ³
Redevance Canal - Industrie (**):	1,20 €/m ³	1,20 €/m ³
Redevance Canal - Agric. Ferme (**): /chambre laitière **) TVA =0%	1,60 €/m ³	1,60 €/m ³

b) Partie fixe :

	Exemples suivt. tableau EH moyens annuels annexé à la présente pour en faire partie intégrante:
Ménages - Activité I – Population - 1 EHm = 60,00 € :	150,00 €/Ehm/logement
Horeca - Activité III – Camping - 1 EHm = 65,00 €:	97,50 €/Ehm/emplacement
Industrie - Activité VI: - 1 EHm = 120,00 € :	suivant convention ou mesures
Agriculture - Activité V - 1 EHm = 100,00 €:	2.000,00 €/Ehm/chambre laitière

Pour l'application des divers groupes et activités il est fait référence au tableau AGE ci-joint à propos des coefficients de conversion pour le calcul de la charge polluante qui fait partie intégrante de la présente délibération (version suggérée suivt. préavis AGE);

Dans le cas du secteur agricole dont relève l'activité des agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, maraîchers, pisciculteurs, sylviculteurs et apiculteurs, et qui disposent que d'un seul compteur d'eau potable commun pour la partie privée ménage et la partie entreprise, il est fixé par habitant respectivement équivalent-habitant moyen un forfait annuel de 50 m³ d'eau potable sur lesquels est facturée la partie variable de la redevance assainissement.

La présente décision abroge toute autre disposition contenue dans des règlements antérieurs sur la même matière.

La recette découlant de la facturation desdites redevances assainissement sera imputée à l'article 2/520/706023/99001 des recettes ordinaires du budget communal.

La présente est transmise à Madame la Ministre de l'Intérieur aux fins d'approbation par l'autorité supérieure.

Le collège échevinal sera chargé de l'exécution de la présente décision après son approbation par

l'autorité supérieure.

3. Nouvelle fixation de la redevance eau

Décide unanimement de fixer nouvellement à partir du 1^{er} janvier 2020 la partie variable de la redevance assise sur l'eau destinée à la consommation humaine fournie par un réseau de distribution communal sur le territoire de la commune de Tandel comme suit :

a) Partie variable :

	Prix TTC :	Prix hTVA
Redevance eau - Ménages	3,50 €/m3	3,40 €/m3
Redevance eau - Horeca	3,00 €/m3	2,91 €/m3
Redevance eau - Industrie	2,15 €/m3	2,09 €/m3
Redevance eau - Agriculture	2,30 €/m3	2,13 €/m3

b) Partie fixe :

	Prix TTC :	Prix hTVA
Ménages (compteur diam. 20 mm)	5,50 €/mm/an	5,34 €/mm/an
Horeca	13,00 €/mm/an	12,62 €/mm/an
Industrie	19,50 €/mm/an	18,93 €/mm/an
Agriculture (ferme)	14,50 €/mm/an	14,08 €/mm/an
Agriculture (parc) (montant fixe 10 €/compt.)	10,00 €/an	9,71€/an

Au cas où le ménage dont relève les personnes physiques de l'agriculteur, du viticulteur, de l'éleveur, de l'arboriculteur, de l'horticulteur, du pépiniériste, du jardinier, du maraîcher, du pisciculteur, du sylviculteur et de l'apiculteur ne dispose pas d'un dispositif de comptage mis en place par l'utilisateur, il y a lieu de lui mettre en compte une consommation annuelle de 50 m³ d'eau par personne présente dans le ménage au prix de 3,50 € par mètre cube d'eau consommée.

La présente décision abroge toute autre disposition contenue dans des règlements antérieurs sur la même matière.

La recette découlant de la facturation desdites redevances eau sera imputée à l'article 2/630/702300/99001 des recettes ordinaires du budget communal.

La présente est transmise à Madame la Ministre de l'Intérieur aux fins d'être approuvée par l'autorité supérieure.

Le collège échevinal sera chargé de l'exécution de la présente décision après son approbation par l'autorité supérieure.

4. Approbation de contrats de bail

approuve avec sept voix contre une ledit contrat de bail avec la sàrl « Nul Bar ailleurs » ;

approuve avec toutes les voix ledit contrat de bail avec la s.a. « Orange Communications Luxembourg ».

5. Création d'un emploi d'insertion pour chômeur de longue durée

décide à l'unanimité des voix

de créer un emploi d'insertion pour chômeur de longue durée et ceci à partir du 15 mai 2019

La présente est transmise à Madame la Ministre de l'Intérieur aux fins d'être approuvée par l'autorité supérieure.

Le collège échevinal sera chargé de l'exécution de la présente décision après son approbation par l'autorité supérieure.

No: 6 **point ajouté unanimement à l'ordre du jour**

Objet: **Tarifs UGDA : harmonisation entre les communes de Bettendorf, Reisdorf et Tandel**

Décide avec toutes les voix

de fixer à partir de l'année scolaire 2019/2020 les tarifs d'inscription annuels suivants par personne :

1. Cours collectifs:	60 € par an
2. Cours individuels:	85 € par an
3. Ensemble musical:	gratuit

Le collège échevinal sera chargé de l'exécution de la présente décision après son approbation par l'autorité supérieure.

Séance publique du 11 juin 2019

tous les conseillers présents

Ordre du jour:

1. **Approbation du projet/devis adapté des travaux de réaménagement de la rue »Mëllerbaach» à Bastendorf**
2. **Etat des restants 2018 présenté par le receveur communal**
3. **Proposition de réaffectation de personnel enseignant :**
Liste 1 : 1 poste cycle 2-4 à 100%
4. **Organisation scolaire 2019/2020**
5. **Approbation d'un acte notarié: cession gratuite**
6. **Projet d'amélioration de l'environnement naturel 2020**
7. **Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour 2020**
8. **Approbation décomptes**
9. **Approbation de contrats de fourniture de chaleur**
10. **Approbation des statuts modifiés du SIDEC**

1. **Approbation du projet/devis adapté des travaux de réaménagement de la rue »Mëllerbaach» à Bastendorf**

Décide d'approuver ledit projet au montant total de ttc 1.885.000 € comme présenté et s'engage à inscrire au budget 2020 le restant de crédit nécessaire pour l'exécution et la réalisation dudit projet. La présente est transmise à Madame la Ministre de l'Intérieur pour approbation.

2. **Etat des restants 2018 présenté par le receveur communal**

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

décide

1) d'admettre

	serv. ord.	serv. extr.
en reprises provisoires :	50.078,95 €	0 €
en décharges :	10.544,61 €	46.841,95 €
total :	66.623,56 €	46.841,95 €

2) d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».

3. Proposition de réaffectation de personnel enseignant :

Liste 1 : 1 poste cycle 2-4 à 100%

Donc est proposé unanimement pour la réaffectation audit poste du cycle C 2-4, 1p 100%, 1^{re} liste année scolaire 2019/2020, comme instituteur d'enseignement fondamental pour la commune de Tandel le candidat suivant :

- NOSBUSCH Laurent.

La présente est transmise directement par voie électronique et par courrier postal avec toutes les pièces originales au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le collège échevinal est chargé d'informer sans délai oralement le candidat proposé ainsi que le directeur régional du ressort concerné à propos du résultat du présent vote.

4. Organisation scolaire 2019/2020

Décide unanimement d'approuver l'organisation scolaire 2019/2020.(voir bulletin d'information distribué exclusivement aux parents d'élèves concernés)

5. Approbation d'un acte notarié: cession gratuite

Décide d'approuver unanimement l'acte notarié susmentionné ci-dessus tels que présenté sous les réserves et conditions y stipulées, et

Charge le collège échevinal d'en informer le notaire instrumentaire.

6. Projet d'amélioration de l'environnement naturel 2020

Approuve unanimement les deux devis aux montants respectifs de 1.500 € et 25.000 € et les soumet au Ministère du développement durable et des infrastructures – département de l'environnement pour approbation.

Une demande de subside à l'adresse du Ministère du développement durable et des infrastructures – département de l'environnement est jointe à la présente avec **prière d'engager un subside adéquat** dans le cadre du présent projet.

7. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour 2020

DECIDE unanimement de fixer pour l'année d'imposition **2020** les taux suivants en matière d'**impôts foncier et commercial**:

impôt foncier A: 275 % (deux cent soixante-quinze)

impôt foncier B: 275 % (deux cent soixante-quinze)

impôt commercial: 275 % (deux cent soixante-quinze),

Et transmet la présente à l'autorité supérieure compétente aux fins d'approbation par arrêté grand-

ducal.

8. Approbation décomptes

DECIDE unanimement d'approuver les décomptes extraordinaires suivants :

- Bastendorf : amélioration infrastructures au terrain de football – article 4/829/221312/17001 – 339.335,86 €
- Commune : construction chemin forestier Hommericht – article 4/412/221313/15008 – 50.869,77 €

Et charge le collège échevinal de les joindre aux pièces du compte administratif de l'année 2018 en vue de la vérification par le service du contrôle de la comptabilité communale au Ministère de l'Intérieur.

9. Approbation de contrats de fourniture de chaleur

Décide unanimement d'approuver lesdits contrats de fourniture de chaleur en question ci-dessus,

Et les transmet à Monsieur le Receveur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Diekirch aux fins de le soumettre au droit d'enregistrement.

Les frais y relatifs sont à charge de la commune de Tandel.

10. Approbation des statuts modifiés du SIDEC

décide unanimement

d'approuver les statuts modifiés du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC, en la version dont il a été soumis pour approbation aux communes membres ;

de porter la présente décision à la connaissance du Bureau du SIDEC qui la transmettra ensuite à l'autorité de tutelle pour engager la procédure légale d'autorisation prévue par les articles 1^{er} et 5 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes